



**Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal  
De la Commune d'EMBRUN**

**Séance du 26 février 2026**

Délibération n° **2026-042**  
Objet : **Modification des tarifs municipaux 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 18h00,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le dix-neuf février deux mille vingt-six à  
la Salle de la Manutention,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Le Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Wiebke SILVE, à l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de votants : 23

**Présents :**

Madame Chantal EYMEOD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Pierre BRUYAT.

**Représentés :**

Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOD  
Monsieur Gérard MARCELLIN donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER  
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON  
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE  
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL  
Monsieur Olivier LEFRANCOIS donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA

**Absents excusés :**

Madame Claire SARDY  
Madame Véronique CONSTANS  
Monsieur Jean-Louis RIFFAUD  
Madame Ouria BLANCHET

**Absents non excusés :**

Madame Valérie BARTHELON  
Monsieur Vincent ESMIEU

-----  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** la délibération n°2025-192 du 16 décembre 2025 fixant les tarifs des services municipaux ;  
**Vu** l'avis favorable de la commission des finances du 12 février 2026 ;

Madame le Maire propose au conseil municipal de modifier les deux grilles de tarifs applicables aux Affaires Générales et à l'Animation-Culture, abrogeant partiellement la délibération 2025-192 approuvée le 16 décembre 2025.

Trois erreurs matérielles ont en effet été constatées sur les tarifs suivants :

**Affaires Générales :** Concernant le cimetière communal, les tarifs des concessions trentenaires et cavurnes ont été augmentés, alors qu'il n'avait pas été prévu de hausse sur ces deux tarifs en 2026 (de même que pour l'ensemble des autres tarifs du cimetière).

**Animation Culture :** Il y a lieu d'ajouter un tarif « Abonnement 4 spectacles » pour le Théâtre de Verdure à 25 euros.

Les tarifs ajoutés et réajustés ont été mis à jour dans les tableaux annexés à la présente délibération.

**Madame le Maire entendu,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ABROGE** partiellement la délibération n°2025-192 du 16 décembre 2025, et notamment la grille de tarifs applicable au cimetière municipal et aux animations culturelles ,
- **APPROUVE** les tarifs 2026 du cimetière et des animations culturelles modifiés, tels qu'annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à l'application de ces tarifs,
- **PRECISE** que les recettes liées seront imputées sur le Budget principal de la Commune ;

Le 27 février 2026

Madame Le Maire  
Chantal EYMEOD

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.

